



COORDINATION FRANÇAISE POUR LA DECENNIE

Membres de la Coordination française pour la Décennie Mai 2009

- ACAT
- ACCES - Clairière de Paix
- ACNV
- AIRE
- Alliance Nationale des UCJG
- ANV
- AP3
- APEPA
- Arche de Lanza del Vasto
- ARP
- Association centre Nascita du Nord
- Association Enfance - Télé : Danger
- Association La Salle
- Association Le Petit Prince
- Association Montessori de France
- Atelier de paix du Clunisois
- CCFD - Terre Solidaire
- Centre de ressources sur la non-violence
Midi-Pyrénées
- Centre Quaker International
- Collège Lycée international Cévénol
- Conflits sans violence
- Coordination Martiques Décennie
- Coordination orléanaise
- CPCV Ile-de-France
- Cultivons la paix
- Cun du Larzac
- Démocratie et spiritualité
- DIH Mouvement de Protestation Civique
- Ecole de la Paix
- Ecole soufie Internationale
- EEUdf
- Emmaüs France
- EPP Midi-Pyrénées
- Esperanto - SAT-Amikaro
- Etincelle
- FAB
- Famille franciscaine
- Fédération Unie des Auberges de
Jeunesse
- Génération Médiateurs
- Gers Médiation
- Graine de Citoyen
- IFMAN
- Initiatives et changement
- IPLS
- IRNC
- ISMM
- Jeunesse et Non-Violence
- Justice et Paix France
- L'Arche en France
- La Corbière des Landes
- La Maison de Sagesse
- Le Soc - Maison Jean Goss
- Le Souffle - France
- Le Valdocco
- Les Amis des Serruriers magiques
- Les Amis de Neve Shalom Wahat As
Salam
- LIFPL
- Ligue de l'Enseignement
- Maison des Droits de l'Enfant
- MAN
- MDPL - Saint Etienne
- Mémoire de l'Avenir
- MIR
- Non-Violence et Paix/ Normandie
- Non-Violence XXI
- NVA
- NVP Lorraine
- Paix Sans Frontière
- Partage
- Pax Christi - France
- PBI - Section française
- Psychologie de la Motivation
- Réseau Espérance
- Réseau Foi et Justice France
- REVEIL
- RYE France
- Secours catholique - Réseau mondial
Caritas
- Solidarités Nouvelles face au Chômage
- UNIPAZ

Communiqué

Paris, le 15 mai 2009

Un collectif de 79 Associations françaises en faveur d'une loi contre les châtiments corporels en France

La Coordination française pour la Décennie regroupe 79 associations qui ont décidé de s'unir afin de promouvoir la Décennie internationale d'une culture de non-violence et de paix proclamée en 2000 par l'ONU. Depuis 2002, elle mène une campagne de plaidoyer afin que l'éducation à la non-violence et à la paix soit inscrite dans les programmes scolaires en tant que discipline spécifique. Le [Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix](#), édité, en 2005 par la Coordination française, définit les compétences spécifiques à développer, propose des méthodes d'évaluation, des démarches pédagogiques ainsi que des modalités de formation des enseignants.

La campagne active que mène la Coordination française pour la Décennie pour le droit à une éducation à la non-violence et à la paix ne pouvait prendre tout son sens qu'avec une position claire concernant les châtiments corporels subis par les enfants. Aussi, les organisations membres de la Coordination française pour la Décennie, réunies en Assemblée générale, ont adopté le 18 avril 2009 **une résolution en faveur d'une éducation sans violence et de l'adoption en France d'une loi interdisant les châtiments corporels dans l'éducation familiale.**

Rappelons que la France a ratifié de nombreux traités internationaux, notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, qui contraignent les Etats à interdire formellement les châtiments corporels au sein de la famille. Ainsi, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, impose aux Etats de « protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié ». Le Comité des Droits de l'enfant a demandé à plusieurs reprises à la France de revoir sa législation sur ce point.

Une loi civile contre les châtiments corporels dans l'éducation, comme il en existe dans d'autres pays européens, n'ouvre pas la voie à une judiciarisation outrancière ou à une criminalisation des parents. Au contraire, elle pose un cadre légal qui permet de promouvoir des formes positives d'exercice de l'autorité parentale, et un soutien actif à la parentalité, en aidant les familles à trouver des alternatives aux sanctions violentes.

Conscient de l'enjeu que représente l'éducation sans violence à l'échelle internationale et de l'intérêt suscité par ces questions dans les sociétés civiles du Sud notamment, la Coordination française soutient le projet de Déclaration internationale de la [Coordination internationale pour la Décennie](#). Celle-ci mène une campagne de plaidoyer afin qu'une déclaration sur *le droit des enfants à une éducation sans violence et à une éducation à la non-violence et à la paix* soit adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2009.

Contact presse : Emilie Ouchet

01 46 33 41 56 / e.ouchet@decennie.org

Coordination française pour la Décennie : <http://www.decennie.org>

Coordination internationale pour la Décennie : <http://www.nvpdecade.org>